

Dans le cadre du contrat culture ruralité (CCRURA) de la Communauté de communes du vexin-Thelle

Il est lancé,

en partenariat avec :

la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
le rectorat de l'académie d'Amiens,
la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise,
le conseil départemental de l'Oise,

un APPEL A CANDIDATURES en direction des artistes ou collectifs d'artistes relevant du spectacle vivant

en vue d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et
culturelle

La communauté de communes du Vexin-Thelle a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation, il a ainsi été décidé de mettre en place en 2019 un contrat culture ruralité qui sera reconduit en 2024.

Le contrat culture ruralité accorde une place particulière à une éducation artistique et culturelle pensée « tout au long de la vie », cohérente et intercommunale, s'adressant ainsi à l'ensemble des habitant·e·s du territoire quel que soit leur âge et à tous les professionnel·le·s de la culture, du champ social, médico-social, de la santé, de la vie associative, etc. qui le composent.

[Plus d'infos sur le dispositif Contrat Culture Ruralité de la DRAC des Hauts-de-France](#)

C'est ainsi que chaque année se mettent en place d'une résidence-mission d'artistes, à destination des enfants et des jeunes dans leurs différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire), mais également en direction des habitant·e·s du territoire dans leur ensemble. Cette résidence-mission concerne l'ensemble des établissements scolaires, des structures culturelles et associatives accueillant des publics des 37 communes qui composent l'intercommunalité.

1- Photographie du territoire

a) Présentation du territoire du Vexin-Thelle¹



Située à l'extrême sud-ouest de la région Hauts-de-France, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a la particularité d'être **limitrophe à deux autres départements et régions** : l'Eure (région Normandie) à l'ouest, le Val d'Oise (région Ile-de-France) au sud.

D'une superficie de 313,1 km², le territoire du Vexin-Thelle est **composé de 37 communes et compte 20 930 habitants** en population totale - chiffres détaillés de l'INSEE parus le 14/11/2023 (millésimés 2020)-. Le territoire, de faible densité de population (65,54 contre 106,15 habitants au km² pour la France), présente un habitat très majoritairement composé de résidences principales.

En augmentation depuis 20 ans, la population du territoire a progressé de 1177 habitants depuis 2009 (0,6%), en lien avec les flux migratoires. **Au regard des statistiques nationales, la proportion de jeunes de 0-14 ans (jusqu'au collège) ainsi que des adultes de 35-64 ans (jusqu'à l'âge de la retraite) est plus importante.** La part des étrangers et immigrés est sensiblement inférieure à la moyenne nationale.

¹ Sources :

- [Données locales intercommunalité : CC du Vexin-Thelle — Open Collectivités \(open-collectivites.fr\)](#) deux chiffres : 20905 et 20519
- [Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC du Vexin-Thelle \(246000707\) | Insee](#) : un chiffre 20519
- [Comparateur de territoires – Comparez les territoires de votre choix - Résultats pour les communes, départements, régions, intercommunalités... | Insee](#)
- CRTE dans le cadre du projet de territoire « ambition 2030 du territoire du Vexin Thelle »

Concernant les conditions d'accueil en établissement scolaire, **une scolarisation est proposée de la maternelle au collège.**

Un lycée d'enseignement général est en projet, et ouvrira en septembre

2029. Un Centre d'éducation et de formation professionnelle intégrant un lycée privé sous contrat avec le ministère de l'agriculture (3 CAP et 1 Bac Pro) pour les jeunes sous Aide sociale à l'enfance existe sur la commune du Mesnil-Theribus.

Quels sont les effectifs d'élèves des écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées situés sur mon territoire ?

	Ecoles maternelles - effectifs scolaires (élèves)	Ecoles élémentaires - effectifs scolaires (élèves)	Collèges - effectifs scolaires (élèves)	Lycées (général, technologique et / ou professionnel) - effectifs scolaires (élèves)
Ensemble	176	1 752	905	0

2019-2020 2020-2021 2021-2022

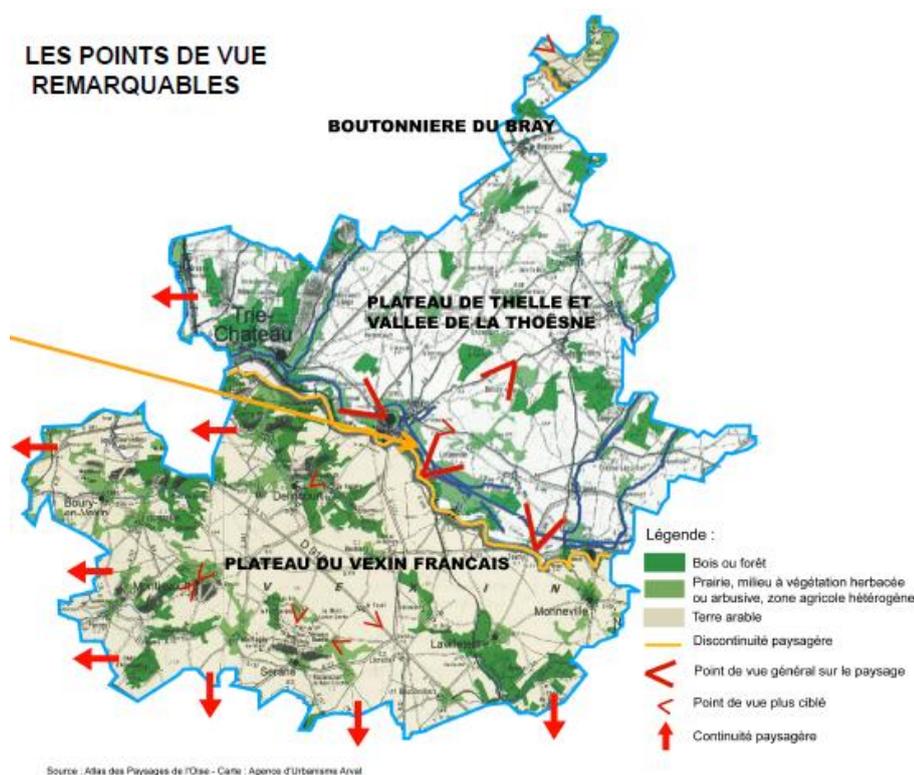
Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2021-2022

Situé dans la couronne de l'aire d'attractivité de Paris, **la plupart des actifs du Vexin-Thelle se déplacent en voiture vers leurs lieux de travail, situés dans les pôles d'emplois d'Ile-de-France - notamment dans le Val d'Oise-, du Beauvaisis et de l'Eure.**

Le Vexin-Thelle est desservi par **la ligne ferroviaire Paris Saint-Lazare – Gisors – Séqueux** avec une gare à Chaumont en Vexin et 3 autres arrêts sur son territoire. Le réseau de **transports interurbains** (lignes de car) est **peu développé et inégal** entre le plateau de Thelle vers Beauvais et le plateau du Vexin. Il n'existe **pas d'offre de transport collectif à l'échelle communautaire.**

Le réseau routier repose principalement sur des routes départementales avec seulement deux axes interrégionaux : liaison Beauvais – Mantes-la-Jolie vers le sud, liaison Paris – Dieppe au sud-ouest. L'accès au réseau autoroutier se fait à Méru ou à Beauvais pour l'A16, soit au minimum 20km, ou encore à Mantes-la-Jolie pour l'A13, à plus de 30 km.

Les territoires agricoles occupent la plus grande partie du Vexin-Thelle (81%), les forêts et milieux naturels occupent 14,3% du territoire, les 4.6% correspondent aux territoires artificialisés (Observatoire des territoires – ANCT – 2018). La proportion d'artificialisation entre 2009 et 2021 est de 0,5% en Vexin Thelle comme en France.



Concernant les paysages, l'essentiel du territoire est situé dans **deux grandes entités paysagères, le nord du Plateau du Vexin Français et le sud du Plateau de Thelle,** bordé par la vallée de la Troësne qui s'étend entre la cuesta du Vexin et la cuesta du Bray.

Les grands traits du paysage local sont dominés par des paysages ouverts de champs cultivés. La présence de nombreuses vallées secondaires composées de boisements sur les coteaux et de milieux

semi-ouverts où alternent surfaces en herbe, marais, boisements, ainsi que le couvert des buttes, participent à la diversité paysagère du Vexin-Thelle et à sa qualité.

Concernant le patrimoine, le Vexin-Thelle se caractérise par la richesse et la diversité de son architecture attestées par la présence d'un site inscrit qui s'étend sur 27 des 37 communes, et pas moins de 39 édifices inscrits ou classés au titre des Monuments historiques. L'extrémité sud-est du territoire est également concernée par le site classé des buttes de Rosne. Dans de nombreuses communes, l'architecture traditionnelle des constructions est, pour la plupart, bien conservée et souvent réhabilitée, tandis que certains espaces publics font l'objet d'aménagements qualitatifs.

Le Vexin-Thelle est enfin une terre d'artistes et artisans d'art, avec une cinquantaine de professionnels installés sur le territoire.

b) Zoom sur la culture et les équipements culturels en Vexin-Thelle

Les fondements

Les statuts de la CCVT lui attribuent les compétences facultatives pour la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire ainsi que pour des actions d'animation et de sensibilisation notamment lorsque leur nature et leur fonction concernent l'ensemble des habitants du territoire².

Le CRTE³ de la CCVT décline les actions suivantes de ses orientations stratégiques de dynamisation de l'offre culturelle et de renforcement du lien social :

- *Dynamiser les activités culturelles* : programmation artistique régulière diversifiée et pour tous les âges, implication des artistes du territoire, fidélisation. Finalité : rapprocher l'offre culturelle des habitants, offrir la possibilité d'une activité régulière
- *Créer un pôle culturel et artistique devant s'adosser sur un patrimoine architectural existant* : créer un lieu de diffusion sur le territoire, offrir aux associations culturelles un espace pour leurs événements et aux artistes un nouveau lieu de diffusion (salle de spectacle, médiathèque, salle polyvalente). Finalité : augmenter l'attractivité du territoire grâce à un lieu culturel référent identifié.

Les nécessaires arbitrages politiques financiers priorisent actuellement le projet de construction d'une infrastructure sportive liée à la réalisation du premier lycée du territoire dont l'ouverture est prévue pour 2029.

En 2024, la CCVT s'engage dans une démarche participative d'élaboration de son Projet culturel de territoire, outil de cadrage de sa politique publique de la culture permettant d'inscrire son action dans une approche globale stratégique.

L'action culturelle

La CCVT est engagée depuis plus de 15 ans dans une politique culturelle qui favorise l'accès à la culture et au spectacle vivant, notamment par le biais de partenariats avec des acteurs locaux, départementaux et régionaux :

- *Théâtre du Beauvaisis* : 4 spectacles en itinérance, 3 spectacles à Beauvais
- *Association Les Compagnons d'Orphée* : Festival du Vexin (5 spectacles co-financés sur le territoire)
- *CDCN L'Echangeur* : festival Kidanse, spectacles de danse jeunes publics (2 spectacles)
- *Centre social rural du Vexin-Thelle* : sorties dans des lieux culturels, service périscolaire d'une partie des écoles du territoire

² Source : arrêté préfectoral portant modification des statuts de la CCVT – 10 février 2021

³ Source : CRTE voté le 15 juillet 2021 puis amendé le 4 février 2022, dans le cadre du projet de territoire « Ambition 2030 du territoire du Vexin Thelle »

- *Compagnie professionnelle locale Al Dente* : aide à la diffusion (7 représentations)
- Association Maison Avron

Elle propose un dispositif d'aide financière à la programmation culturelle pour les communes et d'aide à l'action culturelle des bibliothèques.

Elle co-organise des rendez-vous destinés à valoriser le tissu associatif local et le lien sport – culture : manifestation *Vexin thelle en fête* en septembre, *Semaine Tous Sains* d'activités pour les 10-14 ans aux vacances d'automne.

La CCVT apporte son soutien à des associations locales pour le développement de manifestations d'envergure au moins communautaire :

- *Veillées d'hiver* (février) et *Graines d'été* (août) à la Maison Avron – La Corne en Vexin : théâtre, lectures, spectacle vivant – Association La Maison Avron
- *Les jardins de Montagny* (mai) – Montagny : exposition arts visuels, spectacles, concerts, contes - ACAM
- *Parcours des ateliers d'artistes en Vexin-Thelle* (avril - biannuel) – sur tout le territoire : ouvertures des ateliers d'artistes du territoire, exposition – par Le bonheur dans le pré
- *Salon du livre* (mai) – Chaumont-en-Vexin – par l'Office de la culture
- *Fête du jeu* (juin) – Montagny : à l'occasion de la fête mondiale du jeu – par Montjavoult joue
- *Musicavoult* (juin) – Montjavoult : festival de musique - par Le bonheur dans le pré
- *Festival du Vexin* (juin à novembre) – plusieurs communes du territoire : musique classique dans les églises – par Les Compagnons d'Orphée
- *Fête de l'Osier et de la vannerie française* (octobre - biannuel) – Reilly : exposition, initiation, démonstration, conférence – par l'Association Sportive et Culturelle de Reilly

Elle a fait le choix de soutenir l'éducation artistique et culturelle par une subvention en fonctionnement versée aux 3 écoles de musique du territoire.

Les communes du territoire conservent leur compétence municipale globale autour de la culture. Certaines s'appuient sur une structure associative pour animer leur vie culturelle (offices de la culture à Chaumont-en-Vexin ou Trie Château par exemple).

Les équipements

Il est à noter qu'il n'existe pas actuellement d'équipement culturel à l'échelle intercommunale. Le territoire n'est doté ni de salle de spectacle ni de cinéma. En revanche, un dispositif de cinéma itinérant, via le dispositif proposé par l'association Ciné Rural 60, offre une soixantaines de séances / an réparties sur 12 communes du territoire.

La CCVT s'appuie sur les équipements existants dans les communes pour proposer son action culturelle. Elle peut également utiliser des espaces privés ou publics extérieurs (Golf de Rebetz, Plaine des Sports du Vexin-Thelle, ...) ou des lieux patrimoniaux du territoires (Domaine Saint Germer, église de Marquemont, ...).

Les équipements culturels appartenant aux communes sont :

- 9 *bibliothèques municipales* et 1 bibliothèque intercommunale à 4 communes : fonctionnent exclusivement avec des bénévoles ; 6 d'entre elles ont signé une convention de partenariat relative à leur fonctionnement avec le Conseil départemental de l'Oise leur permettant de bénéficier de l'offre de services de la Médiathèque départementale de l'Oise.
- La *Maison Avron* : propriété léguée par Philippe et Ophélie Avron à la commune de La Corne en Vexin, afin d'y développer des *activités et résidences d'artistes*. L'Association « La Maison Avron » s'est vue attribuer par convention avec la commune la direction artistique du lieu
- 29 *salles polyvalentes* permettant entre autre d'accueillir des actions culturelles

c) Les axes prioritaires choisis dans le cadre du Contrat Culture Ruralité

Au cours de ces trois prochaines années, la Communauté de communes a souhaité explorer avec les artistes retenus et l'ensemble des acteurs du territoire, les axes prioritaires suivants (choisis parmi les axes proposés par la DRAC dans le cadre du Contrat culture ruralité) :

- **La prise en compte des enjeux environnementaux** : cet axe tient compte du rapport que les habitants de ce territoire entretiennent aux paysages et aux espèces du monde vivant. Les équipes artistiques, artistes et collectifs relevant de tous les domaines d'expression, les chercheurs amenés à intervenir sur le territoire prendront en compte ces questions et amèneront à des observations, des constats, des débats sur ce lien de l'humain au vivant et sur sa préservation. C'est aussi une réflexion sur le cadre de vie proposé en lien avec des architectes, paysagistes, urbanistes et services dédiés : conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), conservatoires d'espaces naturels des Hauts-de-France, parcs naturels régionaux, etc.
- **L'enjeu de la jeunesse rurale** : la donner à voir, enrichir son quotidien, l'ouvrir à des filières et des parcours méconnus. Pour y parvenir, il sera demandé aux équipes artistiques, artistes, artistes-auteurs, et collectifs relevant de tous les domaines d'expression retenus, de présenter leurs parcours, d'accompagner ces jeunes à prolonger la découverte artistique par l'accès à un événement, de préférence dans un département différent, pour apprendre à « aller vers », pour se familiariser avec les déplacements, avec un monde plus urbain. La mobilisation du pass culture peut être un appui.
- **L'enjeu de la convivialité** : cet axe permettra de refaire du commun dans des lieux de culture, avec le soutien des professionnels de la culture intégrés au projet, mais aussi dans des lieux non dédiés : « L'art où l'on ne l'attend pas » ; ainsi chaque année des comités d'habitants, des associations pourraient choisir des lieux originaux à investir sur le territoire. Le projet cherchera à enrichir de propositions artistiques aussi le réseau des petits commerces, pour redynamiser les 47 % de communes rurales ayant encore au moins un commerce, dans l'esprit des mesures de l'agenda rural.

d) Plus d'informations sur le territoire :

Afin de faire plus ample connaissance avec la Communauté de communes du Vexin-Thelle, vous pouvez consulter les sites suivants :

- [CCVT - Page d'accueil - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](http://vexinthelle.fr)
- [Office de tourisme Vexin en Pays de Nacre \(tourisme-vexin-nacre.fr\)](http://tourisme-vexin-nacre.fr)
Office de tourisme recouvrant le territoire de la Communauté de communes du Vexin-Thelle et de la Communauté de communes des Sablons.
- [La Maison Avron - Une résidence artistique à Hardivillers-en-Vexin](http://la-maison-avron.fr)
- [Le centre social rural du vexin-Thelle \(csrvexinthelle.fr\)](http://csrvexinthelle.fr)

Vous trouverez également en annexe des informations complémentaires :

- Carte du territoire
- Liste des acteurs du territoire
- Projet de la Maison Avron

2- Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'EAC ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté de communes du Vexin-Thelle en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie d'Amiens – délégation régionale académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN – Oise), et en lien avec le conseil départemental de l'Oise propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique une résidence-mission.

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prend place dans le cadre du contrat culture ruralité (CCRURA) et est menée en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, les publics empêchés, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur le Vexin-Thelle contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CCRURA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.
- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : consulter le document « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? » sur la page suivante : <https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/action-culturelle-et-territoriale-en-hauts-de-france>

3- Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la communauté de communes du Vexin-Thelle un artiste et/ou un collectif d'artistes professionnels relevant du spectacle vivant.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes du Vexin-Thelle, rendant en cela chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

La communauté de communes du Vexin-Thelle sera attentive aux éléments suivants :

- Il sait faire preuve d'une grande autonomie et organisation : les contacts avec les partenaires sont lancés avec la coordinatrice de l'action culturelle, mais l'action se construit en autonomie.
- Il s'engage à nouer des liens avec le projet de la *Maison Avron*, autour d'au moins un de ses temps forts annuels d'animation (Veillées d'hiver, Graines d'été) dont les écritures contemporaines constitue le marqueur artistique. (cf Annexe 3 La Maison Avron)
- Dans la mesure du possible, il participe à l'événement *Vexin Thelle en fête* (mi-septembre) en proposant des actions en cohérence avec son intervention sur le territoire. Il s'agit du seul événement annuel grand public à l'échelle du territoire, avec une offre d'animations, d'ateliers et de démonstration autour du sport, de l'art, de la culture, du développement durable. Ces animations sont notamment proposées par les acteurs associatifs locaux. Un marché artisanal et de producteurs locaux ainsi qu'une programmation artistique de spectacle vivant et un ciné plein air viennent enrichir la fête. Cette fête qui se déroule un samedi est gratuite pour les habitants.

4- Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 30 septembre 2024 au 15 septembre 2025.

L'artiste intervient sur le territoire pour des périodes de 1 semaine minimum en continu, et se rend disponible le week-end au moins une fois par mois pendant la durée de sa résidence. Il pourra être amené à intervenir sur des périodes scolaires ou de vacances scolaires de la zone des Hauts-de-France.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- **Présentation de l'artiste et du projet global**

Dès annonce de l'artiste retenu, une visio conférence est organisée **le 20 juin à 17h30** à destination des acteurs locaux amenés à être impliqués dans le projet.

- **Découverte/immersion en amont des résidences-mission**

Une phase de découverte du 30 septembre au 4 octobre 2024 d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels, leur permettant de présenter leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- **Déploiement de la résidence-mission**

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 16 semaines 1/2, entre le 27 janvier et le 15 septembre 2025, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité. Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

5- Conditions financières

Les contributions respectives de la communauté de communes du Vexin Thelle et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

S'il s'agit d'un duo ou d'un trio d'artistes, la rémunération est ajustée à une rémunération et demie, soit 18 000 euros net pour 4 mois, avec un coût employeur ne pouvant excéder 36 000 euros.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de

- médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. L'Artiste peut ajouter dans son budget prévisionnel une annexe incluant ce type de propositions. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

La Communauté de communes du Vexin-Thelle prend en charge également :

- Deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) : correspondants à la semaine d'immersion et à la période de déploiement.
- Un forfait de 1000 euros TTC pour couvrir ses frais de déplacement lors du temps de résidence. Les autres voyages et déplacements de l'artiste sont à sa charge.
- L'hébergement de l'artiste sur le territoire au sein de la Maison Avron (permettant d'accueillir jusqu'à 6 personnes, salle de répétition) ou d'un autre hébergement type gîte sur le territoire.
- A noter que les frais liés aux repas sont à la charge de l'artiste.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

6- Accompagnement

C'est la CCVT (et plus précisément son service Coordination de l'action culturelle, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne les artistes-résidents afin de le guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la CCVT en direction des différents acteurs locaux pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la CCVT.

7- Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources

d'empreinte carbone de la culture ;

- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

8- Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité-e, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » sur la page suivante : <https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/action-culturelle-et-territoriale-en-hauts-de-france>
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : culture@vexinthe.com

Objet : CCRURA CCVT / suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au **29 mai 2024 à 12h 00 précises**.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CCRURA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le 12 juin 2024 entre 10h et 13h. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 14 juin 2024.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec : Mme Laurence Lemaire –
Coordinatrice de l'action culturelle - Tél : 03 44 49 15 15 – MéI : culture@vexinthe.com

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

[Drac Hauts-de-France \(culture.gouv.fr\)](https://www.culture.gouv.fr/regions/DRAC-Hauts-de-France)

Annexe 1 : carte du territoire



Annexe 2 : liste des acteurs locaux du territoire du Vexin-Thelle (liste non exhaustive)

PETITE ENFANCE

La crèche multi-accueil Les frimousses du Vexin

- Crèche intercommunal à Chaumont-en-Vexin

[CCVT - Article 'Le Multi-Accueil "Les Frimousses du Vexin"' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](#)

Le relais petite enfance

- Information et accompagnement à Chaumont-en-Vexin

[CCVT - Article 'Le Relais Petite Enfance' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](#)

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les écoles

Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) de la CCVT

Boubiers	38
Lierville	
Chambors	56
Délincourt	
Reilly	
Fay les étangs	132
Fleury	
Fresnes l'Eguillon	
Hadancourt le haut clocher	97
Serans	
La Villetertre	131
Monneville	
Liancourt saint Pierre	129
Loconville	

Les écoles hors RPI

- Chaumont-en-Vexin : maternelle et élémentaire
- Courcelles les Gisors
- Montagny en Vexin

Les collèges

- Guy de Maupassant à Chaumont-en-Vexin
- Saint Exupéry à Chaumont-en-Vexin

Centre éducatif et de formation professionnelle

- Le Mesnil Theribus
- Un lycée professionnel pour les élèves en difficulté sociale et scolaire

[CEFP HOVIA Le Mesnil-Théribus - HOVIA](#)

Les accueils de loisirs sans hébergement

- *Gérés par le Centre social rural*

Bouconvilliers, Chaumont-en-Vexin, Fleury, Fresnes L'Eguillon, Jouy-sous-Thelle, Le Mesnil Theribus, Lierville, Monneville, Trie-Château

[Le centre social rural du vexin-Thelle \(csrvexinthelle.fr\)](#)

- *Gérés par les communes :*

Montagny-en-Vexin, Courcelles-Les-Gisors, La Houssoye

ARTISTIQUE ET CULTUREL

Les bibliothèques

- Boury-en-Vexin
- Chaumont-en-Vexin
- Eragny-sur-Epte
- Fleury
- Fresnes L'Eguillon
- Lavillettertre
- Liancourt-Saint-Pierre
- Montagny-en-Vexin
- Trie-Château
- Vallée du Réveillon (Chambors, Delincourt, Lattainville, Reilly)

Maison Avron : résidence d'artistes en création et diffusion écritures contemporaines

- Hardivilliers-en-Vexin (au sein de la fusion de communes de La Corne-en-Vexin)

Les associations culturelles et patrimoniales (liste non exhaustive)

ASSOCIATION	activité principale	VILLE
Office de la culture	anim culturelle	CHAUMONT-EN-VEXIN
Office culturel Trie Château (OCTC)	anim culturelle	TRIE CHÂTEAU

Atelier Artmut	arts visuels	CHAUMONT-EN-VEXIN
Le bonheur dans le pré	arts visuels	MONTJAVOULT
Rur'Art	arts visuels	LE MESNIL-THERIBUS
Anim'Danse Country	danse	JAMERICOURT
Le quart d'heure américain	danse	CHAUMONT-EN-VEXIN
Leïla School Dance	danse	TRIE-CHATEAU
Modern Jazz Danse	danse	CHAUMONT-EN-VEXIN
Vexin Country	danse	TRIE-CHATEAU
Time'Danse	danse	MONNEVILLE
Confi'Danse	danse	TRIE CHÂTEAU
Association Culturelle et Artistique de Montagny-en-Vexin	école musique	MONTAGNY-EN-VEXIN
Ecole de Musique	école musique	CHAUMONT-EN-VEXIN
Frasa Music Live	école musique	TRIE-LA-VILLE
Montjavoult Joue	jeu	MONTJAVOULT
Centre Social Rural du Vexin-Thelle	multi-activité	CHAUMONT-EN-VEXIN
La fanfare La Jovacienne	musique	JOUY-SOUS-THELLE
Les Compagnons d'Orphée / Festival du Vexin	musique	PARNES
Amis de l'église et du patrimoine de Boubiers	patrimoine	BOUBIERS
ASC Reilly	patrimoine	REILLY
Ass. des Amis du Château de Boury	patrimoine	BOURY-EN-VEXIN
Ass. Héraldique et Généalogique des Deux Vexin	patrimoine	TRIE-CHATEAU
Ass. pour la sauvegarde de Serans	patrimoine	SERANS
Ass. Protection des Frayères du Mesnil	patrimoine	DELINCOURT
Association pour la sauvegarde de Serans	patrimoine	SERANS
La Communauté Des Chemins	patrimoine	CHAUMONT-EN-VEXIN
Lattainville Patrimoine	patrimoine	LATTAINVILLE
Les Amis de l'Orgue	patrimoine	LIANCOURT-SAINT-PIERRE
Les Amis de Marquemont	patrimoine	MONNEVILLE
Les Amis de Mary Cassatt	patrimoine	LE MESNIL-THERIBUS
La Maison Avron	résidence artistes	LA CORNE EN VEXIN
Al Dente Compagnie théâtre	théâtre	LAVILLETERTRE
La troupe du Four à Pain	théâtre	TRIE-CHATEAU

Les Amis du Four à Pain	théâtre	TRIE-CHATEAU
-------------------------	---------	--------------

SPORT

Les équipements sportifs communautaires

- Aquavexin
- Plaine des sports du Vexin-Thelle
- Gymnase Guy de Maupassant
- Gymnase Saint Exupéry
- Pôle tennistique

Plus d'informations : [CCVT - Section 'Les équipements sportifs' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle \(vexinthelle.fr\)](http://CCVT - Section 'Les équipements sportifs' - Site officiel de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle (vexinthelle.fr))

Associations sportives (liste non exhaustive)

ASSOCIATION	activité principale	VILLE
Aiki Shuren Dojo du Vexin	Arts martiaux / de combat	MONTAGNY-EN-VEXIN
Aikido Chaumont-en-Vexin	Arts martiaux / de combat	CHAUMONT-EN-VEXIN
Instants Taichi	Arts martiaux / de combat	CHAUMONT-EN-VEXIN
Judo Club Montagny-en-Vexin	Arts martiaux / de combat	MONTAGNY-EN-VEXIN
Karaté Budo Club Chaumontois	Arts martiaux / de combat	CHAUMONT-EN-VEXIN
Sporting Club de Chaumont en Vexin	Arts martiaux / de combat	CHAUMONT-EN-VEXIN
Street Self Defense	Arts martiaux / de combat	JOUY-SOUS-THELLE
Taichi Energie	Arts martiaux / de combat	DELINCOURT
Chaumont-Vexin-Thelle Athlétic	Athlétisme	CHAUMONT-EN-VEXIN
Basket Club du Vexin-Thelle	Basket	CHAUMONT-EN-VEXIN
Animations et Loisirs des Templiers	Equitation	TRIE-CHATEAU
Vexin-Thelle Escalade	Escalade	BOUTENCOURT
Escrime Vexin-Thelle	Escrime	CHAUMONT-EN-VEXIN
Académie de Football Vexin-Thelle	Football	CHAUMONT-EN-VEXIN
Amicale Football de Trie-Château	Football	TRIE-CHATEAU
Club Sportif Chaumontois	Football	CHAUMONT-EN-VEXIN

Football Club de Jouy Sous Thelle	Football	JOUY-SOUS-THELLE
Ass. sportive du Golf de Rebetz	Golf	CHAUMONT-EN-VEXIN
Atout Coeur	Golf	CHAUMONT-EN-VEXIN
ASR Gym	Gymnastique	DELINCOURT
Fitform&co	Gymnastique	FRESNE-LEGUILLON
Gym Détente Vexin Thelle	Gymnastique	CHAUMONT-EN-VEXIN
La forme chaumontoise au féminin	Gymnastique	CHAUMONT-EN-VEXIN
Vexin Natation Club	Natation	CHAUMONT-EN-VEXIN
Amicale de la Boule Chaumontoise	Pétanque	CHAUMONT-EN-VEXIN
Club de Plongée de Chaumont-en-Vexin	Plongée	CHAUMONT-EN-VEXIN
Tennis Club du Vexin-Thelle	Tennis	TOURLY
La Raquette Chaumontoise	Tennis de table	CHAUMONT-EN-VEXIN
La Raquette Courcelloise	Tennis de table	COURCELLES-LES-GISORS
Chaumont Vexin Volley Ball Club	Volley-ball	CHAUMONT-EN-VEXIN

SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANTE

La Maison d'Enfants à Caractère Social de la Clé des champs

- Montjavoult

Les maisons de retraite :

- Chaumont-en-Vexin
- Lavillettertre
- Trie-Château

Centre hospitalier Bertinot-Juel

- [Centre Hospitalier Chaumont en Vexin \(ch-chaumontenvexin.fr\)](http://ch-chaumontenvexin.fr)

Centre d'habitat résidentiel « Les Résidences du Vexin »

- ["Les Résidences du Vexin" à Chaumont en Vexin - Unapei de l'Oise \(unapei60.org\)](http://unapei60.org)
- Lavillettertre
- Héberge notamment les personnes travaillant à l'ESAT de Chaumont-en-Vexin

Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles

- Chaumont-en-Vexin
- [Centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelles - Fondation Léopold Bellan](http://fondation-leopold-bellan.fr)

Annexe 3 : le projet de La Maison Avron

Philippe Avron, auteur, comédien, et sa femme Ophelia, psychanalyste, n'avaient pas d'enfants. Particulièrement attachés à cette terre du Vexin qui les avait adoptés, ils décidèrent, avant leur décès, de faire don de leur propriété à la commune d'Hardivillers-en-Vexin (aujourd'hui La Corne-en-Vexin) afin que ce lieu demeure un espace d'éducation et de culture. Philippe est décédé en 2010, Ophélie en 2013, et la maison est désormais transformée, selon leurs vœux, en résidence artistique. Une association "La Maison Avron" s'attache à la faire vivre en invitant des artistes (auteurs, musiciens, compagnies de théâtre...) à venir y travailler. Des événements publics y sont régulièrement organisés, ainsi que diverses activités en partenariat avec la commune et la Communauté de communes du Vexin-Thelle.

En 2023, La Maison Avron s'est associée pour un partenariat actif avec deux compagnies : La Tête Noire-la compagnie (Patrice Douchet) et la PeTite CompAgnie (Tiphaine Guitton) qui proposent des manifestations dans le cadre des « Quatre saisons de la Maison Avron ». En août 2023 s'est déroulée sur trois jours, la première édition des « Graines d'été », en février 2024 ont eu lieu sur trois jours « les Veillées d'hiver », en août 2024 est programmée la seconde édition des « Graines d'été » sur trois jours, en automne 2024 devrait avoir lieu une session d'écritures contemporaines. Nous réfléchissons à une session artistique pour le printemps 2025 avant la formalisation du troisième festival pour l'été 2025.

L'esprit général de la Maison Avron, porté par Tiphaine Guitton et Patrice Douchet, est de favoriser principalement les écritures contemporaines, sous diverses formes, et de créer un lien toujours plus affirmé avec les habitants du territoire. Sorties de résidences, participations aux événements publics, veillées à domicile, sont autant de pistes explorées en ce sens. Nous pourrions en explorer d'autres...

- Plus d'infos sur [La Maison Avron - Une résidence artistique à Hardivillers-en-Vexin](#)